



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 398

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 17 décembre 2018 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 398

RÈGLEMENT 398 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, DES VIDANGES, DES FOSSES SEPTIQUES ET DES PUISARDS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 19^e jour de décembre deux mille dix-huit.



Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière